



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

politique de l'emploi

Question écrite n° 70371

Texte de la question

M. Thierry Mariani prie M. le ministre des petites et moyennes entreprises, du commerce, de l'artisanat et des professions libérales de lui indiquer s'il envisage, afin de diminuer les contraintes administratives liées au seuil « social » de 50 salariés qui constitue un frein majeur à l'embauche et dans l'attente du futur statut unique de la PME, une réduction des obligations administratives liées à ce seuil (actuellement de 34) à une dizaine dans les entreprises de moins de 250 salariés. Ces mesures permettraient de revaloriser le travail et donner la priorité à la création d'emploi.

Texte de la réponse

Dans le cadre du plan pour l'emploi mis en oeuvre par le Gouvernement, les dispositions de l'ordonnance n° 2005-895 du 2 août 2005 prévoient, d'une part, un allègement des conséquences financières du franchissement du seuil de 10 salariés, et, d'autre part, un lissage des effets du franchissement des seuils de 10 et 20 salariés en tenant compte des nouveaux taux applicables. Ces mesures visent à favoriser l'embauche dans les petites entreprises pour lesquelles le potentiel de nouveaux recrutements reste très important. L'ordonnance n° 2005-892 du 2 août 2005 prévoit également un aménagement des règles de décompte des effectifs de l'entreprise pour différer la date de prise en compte des salariés nouvellement embauchés et âgés de moins de 26 ans. En outre, les emplois aidés (contrats d'avenir, contrat initiative emploi - CIE, contrat d'insertion revenu minimum d'activité - CIRMA -, contrats jeunes) et les formations en alternance (apprentissage, contrats de professionnalisation) n'entrent pas dans le calcul d'effectifs pendant la durée de l'aide. Ces mesures sont de nature à lever les freins à l'embauche liés au franchissement du seuil de 10 salariés, celui qui génère l'effet de seuil le plus important, les entreprises de 10 salariés étant environ deux fois moins nombreuses que celles de 9 salariés.

Données clés

Auteur : [M. Thierry Mariani](#)

Circonscription : Vaucluse (4^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 70371

Rubrique : Emploi

Ministère interrogé : PME, commerce, artisanat et professions libérales

Ministère attributaire : PME, commerce, artisanat et professions libérales

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 19 juillet 2005, page 7015

Réponse publiée le : 11 octobre 2005, page 9556